



**C** E QUE  
LES MAINS  
ONNAISSENT



**Notre plaquette Mécénat**  
Préserver et valoriser l'artisanat



“ L’UNESCO alerte sur la disparition progressive de nombreux savoir-faire artisanaux, menaçant un patrimoine culturel inestimable. ”

## L’association, son objet et ses activités

Refusant de regarder cette richesse disparaître sans agir, nous avons créé cette association loi 1901 *Ce Que Les Mains Connaissent*. Reconnue d’intérêt général, elle a pour mission de préserver et valoriser l’art et l’artisanat à travers :

- ◆ des reportages de terrain ;
- ◆ des productions éditoriales (livre, documentaire, collaborations presse) ;
- ◆ des contenus pédagogiques et numériques (formations, plateformes, réseaux sociaux) ;
- ◆ des événements publics (expositions, conférences, rencontres avec des artisans).

➤ Cette visée à la fois culturelle et pédagogique permet au grand public de prendre conscience de ces métiers et du risque qu’ils encourent, afin de conserver cette mémoire vivante et intéresser les plus jeunes générations.

L’association prévoit alors une grande expédition de reportage : dix-huit mois autour du monde, pour des artisans en danger. Si la rencontre avec ces ateliers & artisans est le point central, nous chercherons également les modes de transport et d’hébergement les plus sains pour l’environnement et les communautés que nous traverserons.

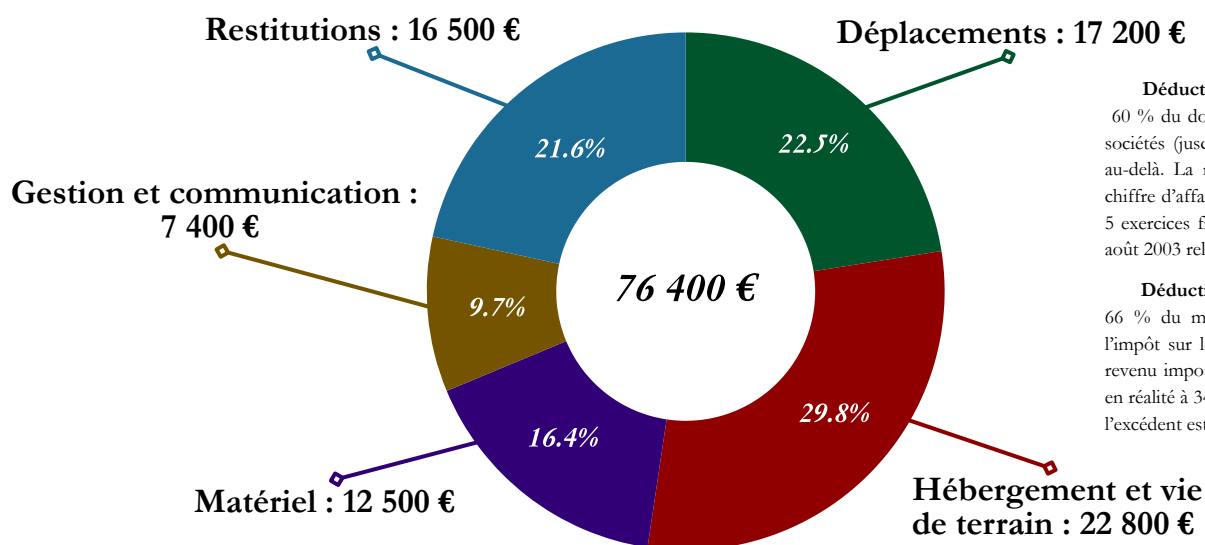


*Cette suggestion d'itinéraire a vocation à évoluer selon les recommandations de nos mécènes et partenaires.*

➤ Ces 12 pays ont été identifiés pour la singularité de leurs savoir-faire et leur cohérence géographique dans un itinéraire structuré. Chaque étape d’environ un mois permettra une immersion profonde auprès de nos artisans. Ce parcours a été conçu comme un programme progressif, maximisant l’impact culturel, éditorial et partenarial de la mission.

## Notre budget prévisionnel

Ce diagramme présente nos différents postes de dépenses pour cette mission de reportage autour du monde. Il est indicatif, et tous les excédents seront reversés dans l'objet de l'association et ses activités. Le détail du budget prévisionnel est évidemment disponible à la demande.



### Déduction fiscale pour les entreprises

60 % du don sont déductibles de l'impôt sur les sociétés (jusqu'à 2 M€ de versement), puis 40 % au-delà. La réduction est plafonnée à 0,5 % du chiffre d'affaires HT, avec possibilité de report sur 5 exercices fiscaux, conformément à la loi du 1er août 2003 relative au mécénat.

### Déduction fiscale pour les particuliers

66 % du montant du don sont déductibles de l'impôt sur le revenu, dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi, un don de 100 € revient en réalité à 34 €. Si le plafond de 20 % est dépassé, l'excédent est reportable sur 5 ans.

➤ De la réalisation de notre objectif budgétaire dépendra l'expérience que nous vivrons ! Le cœur de la mission sera mené quoi qu'il arrive ; et le niveau de soutien déterminera son ampleur, son rayonnement, et la profondeur du travail réalisé sur le terrain.

## Et pour vous ?

Soutenir ce projet vous donne accès à des contreparties exclusives liées à nos activités. Les modalités d'attribution sont à définir avec nous, et dépendront de votre niveau d'engagement. De nos rapports annuels et la mention de votre structure dans nos restitutions, à l'opportunité de co-construire une action spécifique avec nous, tout est imaginable !

**Rencontrons-nous pour en parler.**

